

14.<sup>o</sup> L'administration de l'Université Laval à Montréal, dont le président est l'Archevêque de Montréal, est, pour les intérêts de la même Université, dans un besoin d'argent aussi grand que l'administration de l'Université Laval à Québec, c'est-à-dire, le Séminaire de Québec. (*Voir "Mémoire des Evêques", page 8*).

15.<sup>o</sup> Ce besoin d'argent est si grand à l'Université Laval à Montréal, que les Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, malgré l'exiguité bien connue de leur ressources pécuniaires, n'ont pas hésité à se rendre responsables en sa faveur pour une somme d'environ deux cent cinquante mille francs. (*Voir "Mémoire des Evêques", page 9*).

16.<sup>o</sup> Le Siège Montréalais de l'Université est appelé à faire du bien à près des trois quarts de la jeunesse universitaire de la Province civile de Québec, qui fréquente l'Université Laval, puisqu'il a, suivant ses cours, 650 étudiants, tandis que le Siège Québécois n'en a que 173. (*Voir "Mémoire sur la Prébende", page 18*).

Pour toutes ces raisons, il est demandé au Saint-Siège que le revenu sur les messes de Montréal, créé par l'Indult du 5 mai 1889, lequel a été renouvelé le 29 avril 1894, reste entre les mains de l'Archevêque de Montréal pour les frais d'administration de l'Université Laval à Montréal.

Mais, afin qu'il n'y ait rien de changé dans les termes de l'Indult, il est demandé, en même temps, s'il n'y aurait pas moyen d'amener le Séminaire de Québec à abandonner ce revenu à l'Archevêque de Montréal, gracieusement.

Et, afin que le Séminaire de Québec ne perde pas au son, monétairement parlant, il est suggéré humblement et respectueusement de lui assurer la prolongation de l'Indult sur la Province ecclésiastique de Québec pour cinq, dix, quinze ans, ou de lui permettre de retenir, dès maintenant, sur la Province ecclésiastique de Québec, dix centimes sur chaque honoraire de messe envoyé en dehors de la Province, comme la chose a lieu à Montréal. (*Voir Lettres de l'abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, 20 décembre 1894, 17 et 21 janvier 1895*).

Dans tous les cas, en abandonnant gracieusement ce revenu, le Séminaire de Québec se ferait un très grand bien, moralement parlant. Car :

17.<sup>o</sup> Il aurait, devant toute la population du pays, le mérite de